

LE ROYAUME-UNI

(Angleterre, Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord)

MATURITÉ MENTION BILINGUE PAR SÉJOUR LINGUISTIQUE ET SCOLAIRE ANGLAIS

Terminologie

- "governmental (≠) nongovernmental schools"
- "state (funded) schools vs (≠) nonstate (funded) schools"
- "independent" and "private schools"

Les « governmental or state schools » sont financées à travers les contributions publiques (impôts).

Les « nongovernmental, nonstate, independent or private schools » sont financées par les parents d'élèves à travers un écolage. Elles se réservent par conséquent le droit de choisir les élèves qui s'inscrivent.

A noter : le terme en anglais « public school » est en principe utilisé pour des écoles privées renommées, telles qu'Eton College, Plymouth College, Hampton School et Durham School. Dans le passé, elles ont consacré leur mission pédagogique à l'instruction et l'éducation des fils des classes supérieures.

Chiffres (2011)

Angleterre et Pays de Galles :

- 20'000 écoles sont subventionnées par l'état par le biais des impôts.
- Environ un tiers (6955) sont des écoles religieuses (église anglicane 4760, église catholique 2100, école juive 42, école musulmane 12, et al.)

Écosse :

- « non-denominational schools » : écoles non religieuses et publiques, (malgré le fait que la Constitution de l'Écosse exige l'éducation religieuse dans toutes les écoles)
- « écoles religieuses (Église écossaise, Église catholique)

L'expérience des dernières années a montré que les coûts pour un séjour dans le Royaume-Uni sont relativement élevés.

Types d'écoles

1. Écoles publiques (sans frais d'écolage)

Pour organiser un séjour dans une école publique (« state funded schools, government schools »), il est nécessaire de pouvoir proposer une famille d'accueil sur place. L'école publique ne se charge pas de la recherche de famille d'accueil. Le principe d'affectation dans un établissement public est le même qu'à Genève : en étant domicilié à une certaine adresse postale et dans un certain quartier (« catchment »), l'élève est affecté à une école bien précise. La famille d'accueil (votre famille proche, vos amis, vos connaissances) reprendra le rôle de responsable légal (« guardian ») durant le séjour de votre enfant et un arrangement financier sera convenu entre les deux familles.

2. Écoles publiques avec internat (sans écolage, frais pour l'hébergement en internat)

Pour un séjour dans un internat public, vous devez vous adresser directement à une école de votre choix ou à un organisme qui vous aide à organiser le séjour (cf. liste des organisations spécialisées).

Il est à noter que les frais pour les internats publics peuvent s'élever à £ 30'000/année (£ 10'000 par trimestre)

3. Écoles religieuses publiques ou privées

Pour un séjour dans une école de type religieux (anglicane, catholique, juive, musulmane, orthodoxe, et al.), vous avez le choix entre des écoles sans écolage car « subventionnées » par l'état, et des écoles payantes (« independent schools » et non- subventionnées par l'état). Dans les deux cas, les écoles ne disposent pas de réseau de familles d'accueil. Écolage dans les écoles indépendantes par année : jusqu'à £ 15000, sans hébergement.

4. Écoles « semi-privées » (écolage et frais pour famille d'accueil env. 50%/50%)

Elles sont parfois financées par l'état et par conséquent n'exigent pas forcément d'écolage. Elles disposent d'un réseau de famille d'accueil. Les élèves qui s'inscrivent ne choisissent pas leurs familles ; le placement est effectué par l'école elle-même. Les coûts s'élèvent de £ 10000 à £ 12000 /année (écolage et famille d'accueil).

5. Ecoles privées avec internat et/ou réseau de familles d'accueil

Le Royaume-Uni compte environ 2500 écoles privées. 6.5% des élèves du Royaume-Uni sont scolarisés en école privée. Les écoles privées peuvent être non mixtes (internat pour fille ou pour garçon) ou mixtes. Quelques-unes proposent soit l'accueil en internat soit en famille. Coûts d'environ £ 30000 par année.

Système scolaire : découpage des années scolaires dans la scolarité obligatoire

- 1^{ère} – 6^{ème} années (de 5 ans à 11 ans)
- 7^{ème} – 11^{ème} années (de 11 à 16 ans)

Scolarité post-obligatoire

- 12^{ème} et 13^{ème} année (A level, de 16 à 17/18 ans)

Les élèves genevois peuvent intégrer le 11^{ème} degré de la scolarité obligatoire ou éventuellement la première année de la scolarité post-obligatoire (A-level). Il est important de savoir que beaucoup d'écoles n'acceptent les élèves internationaux que pour une durée de deux ans, s'ils souhaitent commencer le A-level (12^{ème} année).

Calendrier d'une année scolaire en trois trimestres ou 6 périodes de 24 à 39 jours

Les dates de l'année scolaire varient d'un comté à l'autre pour les écoles publiques et d'une école privée à l'autre.

- 1^{er} trimestre (période 1 et 2) : début septembre – mi-décembre
- 2^{ème} trimestre (période 3 et 4) : début janvier – jusqu'au 22 ou 23 mars
- 3^{ème} trimestre (périodes 5 et 6) : mi-avril – début juillet ou 20 juillet environ (avec 2 semaines hors cadre durant les deux dernières semaines)

Inconvénient du calendrier scolaire au Royaume Uni

Les élèves qui souhaitent faire un séjour d'un semestre (de 18 à 20 semaines au maximum) au Royaume-Uni se trouvent devant un dilemme; en effet, le nombre de semaines entre le début de l'année scolaire et la fin du premier trimestre en Angleterre (mi-décembre) n'est pas suffisant pour la validation du séjour dans le cadre de la Maturité mention bilingue. L'élève est obligé de retourner dans son école au Royaume-Uni après les vacances de Noël et y passer deux à trois semaines supplémentaires.

Beaucoup d'écoles, notamment privées, n'entrent pas en matière sans qu'une partie du deuxième trimestre anglais (janvier-mars) soit payée.

De plus, les élèves souhaitant effectuer un séjour d'un semestre peuvent rencontrer des difficultés dans la recherche d'un internat. Les écoles privées avec internat préfèrent clairement accueillir des élèves pour une année scolaire entière. Le fait d'accueillir un élève pour un semestre uniquement ne leur garantit pas de pouvoir « vendre la place » pour le deuxième semestre.

L'élève parti pour un semestre doit intégrer son collège d'affectation à Genève au début du 2^e semestre.

Inconvénient du plan d'étude dans certaines écoles au niveau A-level

Certaines écoles privées ne sont pas obligées de proposer le plan d'études national à leurs élèves. Par conséquent, le nombre et le choix des matières peuvent être limités (4 à 5). Ceci peut éventuellement accentuer les difficultés de réintégration au collège à Genève, notamment après un semestre de séjour.

Conclusion

Le système scolaire du Royaume-Uni étant très complexe (plusieurs types d'école et un calendrier peu favorable) et différencié (certaines écoles qui ne suivent pas nécessairement le plan d'études établi par le Département de l'Éducation du pays pour les écoles publiques), le contact avec une organisation spécialisée à Genève, en Romandie ou en Suisse est fortement recommandé.